

UNE ÉCRITURE QUI DONNE À VOIR

Un usage très particulier de l'écriture se répand à travers toute la hiérarchie scolaire, comme dans l'ensemble des établissements collectifs qui surgissent à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, usage qui est l'un des rares que les enfants scolarisés connaissent, en dehors du contenu de leurs devoirs. Devoirs qui doivent s'inscrire sur les cahiers pour également se rendre visibles à cette haute autorité qui pèse sur l'enfant et qui reste absente de l'école : la famille. Une des raisons de la victoire de la méthode simultanée sur la méthode mutuelle, c'est que les écoles mutuelles utilisaient des ardoises et ne conservaient donc pas de traces visibles de l'ensemble du travail des enfants, de traces de l'évolution de ce travail dans le temps, de traces des interventions du maître pour modifier ce travail : la fameuse encre rouge de notre jeunesse. Comment saisir par l'écriture, de la manière la plus condensée possible,

le fonctionnement quotidien d'une classe ? Les registres prolifèrent. Le statut des écoles primaires communales de 1834 en a donné le principe. « *L'instituteur tiendra un registre où la conduite et le travail des élèves seront exactement notés, et qui sera communiqué au comité local, aux membres et aux délégués du comité d'arrondissement.* » Mais dans ses conseils et directions aux instituteurs primaires (1843), Mr Matter en est déjà à dix formes d'écriture différentes qui permettent d'encadrer beaucoup plus finement le travail des élèves et le fonctionnement de l'école :

- ▶ un registre d'inscription des élèves ;
- ▶ un registre d'appel pour contrôler les présences quotidiennes et pouvoir exiger des parents des lettres d'excuse pour les absences ;
- ▶ un registre des récompenses ;
- ▶ un registre des punitions ;
- ▶ un registre de correspondance avec les autorités qui permet à l'inspecteur de contrôler rapidement la conduite de l'instituteur en ce domaine ;
- ▶ un registre des visiteurs car à l'époque l'école en acceptait, elle se donnait comme innovation à voir, encore fallait-il qu'on sache à qui ;
- ▶ un inventaire du matériel, des tableaux, des ardoises, livres et instruments appartenant à l'école ;
- ▶ un registre de comptabilité ;
- ▶ le journal de l'école où le maître note tout ce qu'il a fait comme devoirs et leçons ;

▶ des livres de conduite pour les élèves afin de se rendre par ce moyen le conseiller et l'ami des familles ; celui qui leur dicte quoi penser sur leur enfant. Tenir les registres, faire les écritures, c'est en effet dicter les comportements avant de les observer, de les enregistrer, des comportements parmi lesquels d'abord le sien. C'est son propre comportement que l'instituteur régularise par ces écritures, comme c'est son propre comportement que l'inspecteur régularise en suivant son questionnaire d'inspection, ou que le directeur d'école normale régularise en remplissant lui aussi son registre...

... Tableau de ce qu'on doit faire, le registre à tenir n'est qu'une doubleure d'un ordre déjà reçu par écrit, visible à qui peut le lire et qu'à la limite on pourrait toujours afficher. Ordre qui fixe, unique, une même norme pour tous, une norme inamovible, dans le respect de laquelle se projette maintenant le regard sur ce qu'elle ordonne, un regard de contrôle et de vérification ; tout est bien dans la norme. Les gestes et les signes auxquels ils se conforment se sont substitués aux paroles pour gérer l'univers de l'école : l'écriture a gagné.

L'école mutuelle, une pédagogie trop efficace ? - Anne QUERRIEN - Éd. Les Empêcheurs de penser en rond.